



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Reprise des produits usagés par les magasins et respect de leurs obligations

Question écrite n° 15980

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des entreprises, du tourisme et de la consommation, sur l'application des règles fixées par la loi en matière de reprise des produits usagés et concernant entre autres, les équipements électriques et électroniques, meubles, jouets, matériels de bricolage - soit « un achat et une reprise » ou « 0 achat et 1 reprise pour les plus grandes des surfaces commerciales ». Les constats opérés par les consommateurs et leurs associations amènent à considérer que bon nombre de magasins ne respectent pas leurs obligation, voire les appliquent en les interprétant : reprise conditionnée à un achat de même marque, objet collecté pas trop abîmé, ou encore renvoi à la collecte classique des ordures... Elle lui demande de lui préciser les règles applicables, les contrôles faits par les services de l'État ces deux dernières années, l'état des sanctions prononcées sur la même période en tenant compte du volume estimé à collecter. Elle souhaite savoir quelles mesures elle entend prendre en cas de constats récurrents de négligence ou de refus par les magasins concernés d'appliquer la loi.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15980

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : [Entreprises, tourisme et consommation](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mars 2024](#), page 1733

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)